

## CONTEXTE DE L'ETUDE

Entre 2005 et 2007, le Groupe de travail parlementaire franco-belge (GTPFB), composé de six parlementaires français et de six parlementaires belges, a eu une double mission :

- ➔ préconiser un dispositif de gouvernance pour la métropole franco-belge de Lille qui a conduit en 2008 à la création du GECT de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai ;
- ➔ identifier les freins juridiques et administratifs à la coopération transfrontalière et proposer des solutions pour les surmonter, pour les thématiques suivantes :
  - ≡ **eau et environnement,**
  - ≡ **planification, urbanisme et aménagement du territoire,**
  - ≡ **emploi, formation professionnelle,**
  - ≡ **fiscalité et développement des entreprises,**
  - ≡ **transports, déplacements et télécommunications,**
  - ≡ **enseignement et formation,**
  - ≡ **santé et médico-social,**
  - ≡ **sécurité.**

En décembre 2012, la Préfecture de la Région Nord-Pas de Calais a lancé une étude sur les suites à donner aux travaux du GTPFB, qui a été confiée à la Mission Opérationnelle Transfrontalière.

Cette démarche vise à :

- ≡ examiner les obstacles juridiques et administratifs persistant et actualiser les préconisations issues des travaux de 2005/2007 en s'appuyant sur des enquêtes et entretiens auprès des acteurs de terrain.
- ≡ réfléchir sur la mise en œuvre opérationnelle des préconisations et notamment des expérimentations proposées en tenant compte des évolutions actées depuis 2007 du cadre de la coopération et des évolutions à venir, notamment dans le cadre de la prochaine période de programmation et des réformes institutionnelles en France.
- ≡ déterminer le rôle de chaque instance de part et d'autre de la frontière dans la mise en œuvre de ces préconisations ainsi que les mécanismes à mettre en place pour assurer les prises de décision efficace.

Questionnements clés de l'étude :

- 1. Quels sont les nouveaux obstacles juridiques et administratifs à la coopération transfrontalière franco-belge en fonction des évolutions à partir de 2007 ?**
- 2. Quelles sont les solutions pour remédier à ces obstacles ?**
- 3. Quels sont les conditions de mise en œuvre des solutions et les rôles des acteurs pertinents ?**

Le comité de pilotage de l'étude sera composé de représentants de l'Etat français (le SGAR ; la Préfecture du Nord ; la Sous-préfecture de Valenciennes et d'Avesnes-sur-Helpe ; la DATAR ; l'Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions frontalières au Ministère des affaires étrangères ; l'Ambassade de France en Belgique), et sera ouvert aux collectivités territoriales concernées (Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, Conseil général du Nord, Communautés urbaines de Dunkerque et de Lille, Communautés d'agglomération frontalières), et aux deux GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale et de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. Les autorités belges compétentes y seront associées (la composition du versant belge sera établie par leurs soins).

## METHODOLOGIE ET CALENDRIER PREVISIONNEL

L'étude se structure en trois phases se déroulant sur douze mois entre décembre 2012 et décembre 2013.

**Phase 1 : Actualiser l'analyse des obstacles juridiques et administratifs à la coopération transfrontalière franco-belge (début décembre – début septembre 2013)**

L'objectif de cette étape est d'actualiser l'analyse des obstacles en fonction de l'évolution du cadre juridique et administratif depuis la publication du rapport du GTPFB en 2007 et en fonction des nouveaux projets et thématiques développés depuis 2007.

La MOT réalisera une analyse des textes réglementaires, une enquête écrite, ainsi que des entretiens auprès des services de l'Etat, des collectivités, des chambres consulaires, des acteurs socio-économiques, etc.

A la fin de cette phase, suite à l'étude exploratoire, le Comité de pilotage définira les thématiques prioritaires qui feront l'objet d'un atelier de travail en phase 2.

**Phase 2 : Adapter et compléter les solutions émises pour remédier à ces obstacles (mi-septembre – début novembre 2013)**

Cette phase s'attachera à un travail d'actualisation et de développement des solutions pour lever les obstacles à la coopération transfrontalière franco-belge dans les domaines prioritaires identifiés par le Comité de pilotage et engager des expérimentations.

La MOT organisera quatre journées d'ateliers thématiques de travail associant les acteurs de part et d'autre de la frontière, qui visent à débattre et à évaluer la faisabilité des préconisations opérationnelles pour résoudre les obstacles, en s'appuyant sur le contenu actualisé du rapport parlementaire.

**Phase 3 : Déterminer les conditions de mise en application des travaux actualisés et complétés du GTPFB (mi-novembre - mi-décembre 2013)**

L'objectif de cette phase est d'affiner les données recueillies précédemment afin de leur donner un caractère opérationnel.

La MOT identifiera la gradation des difficultés à résoudre et développera les solutions à apporter aux obstacles à la coopération transfrontalière franco-belge.

